

Régime de fonctionnement	Couleur sur le plan	Nbre d'armoires	Nbre de points lumineux	Observations
Temporaire 1: extinction de 22:00 à 07:00 sauf du 15/06 au 15/09 avec extinction de 0:00 à 07:00 (soit 1000 h/an) - validé SyDEV (03/2022)		39	898	Voies secondaires et lotissements
Temporaire 4: extinction de 23:00 à 06:00 sauf du 15/06 au 15/09 avec extinction de 03:00 à 06:00 (soit 1900 h/an) - validé SyDEV (03/2022)		4	247	Centre ville et axes principaux
Temporaire 3: extinction de 23:00 à 07:00 sauf du 15/06 au 30/09 avec extinction de 03:00 à 06:00 (soit 1600 h/an) - validé SyDEV (03/2022)		5	194	Accès aux ports et littoral
Temporaire 2 (ST VINCENT): extinction de 22:00 à 06:30 sauf du 15/06 au 15/09 extinction de 00:00 à 06:30 (soit 1200 h/an) - validé SyDEV (05/2022)		4	52	Armoires mixtes avec St Vincent sur Jard
Temporaire 2: extinction 23:00 sans réallumage et du 15/06 au 15/09: extinction 01:00 sans réallumage (soit 1270 h/an) - validé SyDEV (03/2022)		1	12	Moulin des Conchettes

Zone avec les points lumineux à passer en temporaire 1 (jaune)  
--> nécessite une étude de faisabilité (à voir après l'été)

